



DIOCÈSE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

Service Diocésain du Catéchuménat

Maison Diocésaine – 36 rue de Paris - BP 10055

97461 Saint-Denis Cedex

Tél : 0262 21 00 62

Mail : cure.delivrance@yahoo.fr

RÉDIGER LES LETTRES DE DISCERNEMENT EN VUE D'UN CHEMINEMENT CATÉCHUMÈNES ET RECOMMENÇANTS

Les candidats au cheminement catéchuménal

En ce qui concerne les candidats en vue d'un cheminement catéchuménal, en vue des sacrements de l'initiation chrétienne, deux lettres de discernement seront rédigées :

- **L'une à l'entrée en cheminement,**
- L'autre avant l'Appel décisif et l'inscription du nom.

► La première lettre fait suite à un temps de mûrissement des candidats (de la pré-inscription à l'entrée en Église) qui ne peut être omise.

« Tout le temps du précatéchuménat est un temps d'évangélisation destiné à faire mûrir une véritable volonté de suivre le Christ et de demander le baptême. » (Cf. Rituel de l'Initiation chrétienne des adultes n° 66).

Le curé de la paroisse donne obligatoirement l'accord à inscrire le candidat au cheminement, avec motivation de la décision. La lettre sera signée par le curé (avec tampon de la paroisse).

► La deuxième lettre donne l'accord pour l'Appel Décisif et pour recevoir les sacrements de l'initiation chrétienne.

Les deux lettres sont obligatoirement signées par le prêtre, avec tampon de la paroisse.

Les candidats « recommençants »

Pour les candidats à un cheminement en vue des sacrements de la Confirmation (et de l'Eucharistie éventuellement), deux lettres de discernement seront rédigées :

- **L'une à l'entrée en cheminement ;**
- L'autre avant le(les) sacrement(s) demandé(s).

► La première lettre fait suite à un temps de mûrissement destiné à faire émerger une véritable volonté de suivre le Christ, de s'inscrire dans un chemin de foi et de s'engager dans une vie chrétienne.

Le curé de la paroisse donne obligatoirement l'accord à inscrire le candidat au cheminement, avec motivation de la décision.

► La deuxième lettre, rédigée au terme du cheminement, par l'accompagnateur, donne l'autorisation de recevoir le sacrement de la Confirmation (et, éventuellement, celui de l'Eucharistie).

Les deux lettres sont obligatoirement signées par le prêtre, avec tampon de la paroisse.

NB : Pour les situations particulières, merci de prendre contact avec le responsable diocésain du catéchuménat qui fera le lien avec l'évêque pour les examiner.

RÉDIGER LES LETTRES DE DISCERNEMENT EN VUE DE L'ENTRÉE EN CHEMINEMENT

CRITÈRES DE RÉDACTION

On sera vigilant sur certains signes de discernement. Il s'agit d'apprécier quelques signes de début de conversion (catéchumènes) ou de volonté manifeste de s'engager dans une démarche d'affermissement de la foi (recommençants).

Les critères peuvent porter sur trois plans : la conversion personnelle, le lien avec l'Église et la situation personnelle du candidat aux sacrements (Cf. *Rituel de l'Initiation chrétienne des adultes*).

La conversion personnelle

- Une ouverture du cœur ;
- Une attention aux autres, avec un regard différent porté sur les autres ;
- Un début de changement de comportement ;
- Un affermissement de la démarche ;
- Une assiduité aux rencontres, ce qui suppose accepter de prendre du temps pour se préparer ;
- Une confiance en celui qui accueille ;
- Une démarche ouverte, en osant parler à d'autres ;
- Un sentiment de paix intérieur ;
- Un intérêt pour la foi, qui suppose se laisser questionner par l'Évangile.

Le lien avec l'Église

- Une joie à retrouver le groupe ;
- Un passage progressif d'une démarche personnelle à une démarche communautaire ;
- Un intérêt pour l'Église.

La situation civile personnelle

- Un célibat, qui permet de prendre le chemin de la foi avec le Christ ;
- Un mariage civil et sacramentel propice à un engagement à rencontrer le Christ et à vivre en Église.
- Un mariage civil avec promesse officielle de mariage sacramentel ;
- Une vie en concubinage avec promesse officielle de mariage sacramentel.

NB : Dans les deux derniers cas, une date de mariage doit être fixée sur la paroisse.

Chaque situation des candidats doit être examinée. Certaines situations particulières doivent être prises en compte : procédure de nullité de mariage, séparation, veuvage...)

Précisions importantes

Ces critères ne sont pas exhaustifs et rigoureux. Ils sont affaire d'appréciation avec souplesse et jugement. Il s'agit de saisir une première évolution en fonction d'une situation personnelle, dans le temps et la durée. Cette mise en perspective permet d'apprécier si le candidat a mûri une véritable volonté de suivre le Christ et s'ouvrir à la vie de l'Église de son intention.

 **Lettre à joindre à la fiche de pré-inscription en cheminement.**

FICHE DE DISCERNEMENT DU CANDIDAT

(CE DOCUMENT EST À REDIGER PAR LE CURÉ DE LA PAROISSE)

Moi, Père (nom et prénoms)

Curé de la paroisse :

Adresse :

Téléphone) :

Après avoir lu la lettre de discernement, établie par l'équipe des accompagnateurs, concernant

Noms et prénoms du candidat :

Au vu de la situation présentée (préciser la situation civile) :

.....
.....

Donne mon accord pour son inscription en cheminement, en vue de recevoir le(les) sacrement(s) suivants :

- Baptême
- Confirmation
- Eucharistie

À (lieu)

Le/...../ 202.....

Signature du curé

Tampon de la paroisse

 Document à joindre à la fiche de pré-inscription en cheminement

 Remettre une copie au candidat